

---

**NORME INTERNATIONALE**



**3402**

---

INTERNATIONAL ORGANIZATION FOR STANDARDIZATION • МЕЖДУНАРОДНАЯ ОРГАНИЗАЦИЯ ПО СТАНДАРТИЗАЦИИ • ORGANISATION INTERNATIONALE DE NORMALISATION

---

● **Tabac et produits du tabac — Atmosphères de conditionnement et d'essai**

*Tobacco and tobacco products — Atmospheres for conditioning and testing*

Deuxième édition — 1978-09-15

---

CDU 663.97 : 620.1 : 551.58

Réf. n° : ISO 3402-1978 (F)

**Descripteurs :** tabac, essai, conditions d'essai, atmosphère d'essai.

## AVANT-PROPOS

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique correspondant. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO, participent également aux travaux.

Les projets de Normes internationales adoptés par les comités techniques sont soumis aux comités membres pour approbation, avant leur acceptation comme Normes internationales par le Conseil de l'ISO.

La Norme internationale ISO 3402 a été élaborée par le comité technique ISO/TC 126, *Tabac et produits du tabac*. La première édition (ISO 3402-1975) avait été approuvée par les comités membres des pays suivants :

Afrique du Sud, Rép. d'	Inde	Suède
Allemagne	Iran	Suisse
Belgique	Italie	Thaïlande
Bulgarie	Pays-Bas	Turquie
Canada	Pologne	U.R.S.S.
Espagne	Portugal	Yougoslavie
France	Roumanie	
Hongrie	Royaume-Uni	

Le comité membre du pays suivant l'avait désapprouvée pour des raisons techniques :

Japon

Cette deuxième édition, qui annule et remplace l'ISO 3402-1975, incorpore le projet d'Amendement 1, qui a été soumis aux comités membres en octobre 1977. Ce projet d'amendement a été approuvé par les comités membres des pays suivants :

Afrique du Sud, Rép. d'	Grèce	Royaume-Uni
Allemagne	Inde	Suède
Belgique	Iran	Suisse
Brésil	Italie	Tchécoslovaquie
Bulgarie	Pays-Bas	Thaïlande
Égypte, Rép. arabe d'	Pologne	Turquie
Espagne	Portugal	U.R.S.S.
France	Roumanie	Yougoslavie

Aucun comité membre ne l'a désapprouvé.

# Tabac et produits du tabac — Atmosphères de conditionnement et d'essai

## 1 OBJET ET DOMAINE D'APPLICATION

La présente Norme internationale spécifie les atmosphères de conditionnement et d'essai auxquelles sont soumis les échantillons et les éprouvettes de tabac et de produits du tabac.

La présente Norme internationale est applicable aux essais du tabac, des produits du tabac et des matières utilisées dans la manufacture des produits du tabac (par exemple papiers, filtres à cigarettes, etc.) pour lesquels est nécessaire un conditionnement préalable. Elle n'est pas applicable dans le cas où les méthodes d'essai préconisent des conditions d'essai particulières.

## 2 RÉFÉRENCE

ISO/R 558, *Atmosphère de conditionnement, atmosphère d'essai, atmosphère de référence — Définitions.*

## 3 DÉFINITIONS

Voir ISO/R 558.

## 4 ATMOSPHÈRES

### 4.1 Choix des atmosphères

Choisir l'une des atmosphères définies en 4.2. Dans tous les cas, indiquer dans le procès-verbal d'essai l'atmosphère sélectionnée.

### 4.2 Atmosphères de conditionnement

Désignation	Température	Humidité relative	Pression atmosphérique
	°C		%
A	22 ± 1	60 ± 2	} 860 à 1 060
B	22 ± 1	66 ± 2	
C	27 ± 1	66 ± 2	

Les gammes spécifiées données dans le tableau précédent définissent l'atmosphère entourant immédiatement l'éprouvette. Ainsi, pour l'atmosphère A par exemple, l'atmosphère entourant l'éprouvette doit être maintenue à une température moyenne de 22 °C et à une humidité relative moyenne de 60 %.

### 4.3 Atmosphère d'essai

L'atmosphère d'essai doit être la même que l'atmosphère de conditionnement choisie. Dans les cas où cela n'est pas réalisable, elle doit être aussi voisine que possible de l'atmosphère de conditionnement.

## 5 CONDITIONNEMENT

### 5.1 Durée de conditionnement

À titre indicatif, dans la pratique courante, une durée de 24 h est généralement jugée suffisante pour des cigarettes ou des bâtonnets-filtres en vrac ou des papiers non bobinés, si l'on emploie une installation appropriée. Cette durée de conditionnement peut être insuffisante pour certains échantillons ou éprouvettes, par exemple des cigarettes empaquetées ou des cigarettes jetées en vrac; on doit donc s'assurer, dans tous les cas, que l'équilibre est bien atteint.

### 5.2 Contrôle de l'équilibre

L'équilibre peut être considéré comme atteint :

a) quand la variation relative de la masse de l'échantillon ou des éprouvettes n'est pas supérieure à 0,2 % en 3 h;

ou bien

b) quand l'échantillon ou les éprouvettes, placé(es) dans un récipient fermé de volume voisin de celui de l'échantillon, donnent naissance à une humidité relative dans le récipient égale à celle de l'atmosphère choisie (A ou B ou C).